Mémo procédure pour l’obtention des **renseignements sociaux**

en cas de **demande d’internat**

**Pré-orientation :**

Situation n°1 :

Elève sortant de primaire (CM2 ou ULIS), ne bénéficiant pas de l’accompagnement par une structure de type ASE, SESSAD… :

* Interpeller la Conseillère technique du SSFE (Anne-Thérèse GUÉLET – DSDEN 61) pour qu’elle missionne l’A.S. de l’EREA.

Situation n°2 :

Elève sortant de primaire (CM2 ou ULIS), bénéficiant de l’accompagnement par une structure de type ASE, SESSAD… :

* L’école ou la famille confie le document « renseignements sociaux » au service accompagnant qui, une fois renseigné, le transmet directement à la Conseillère technique du SSFE (Anne-Thérèse GUÉLET – DSDEN 61 : utilisation de l’adresse mail [dsden61-ssfe@ac-normandie.fr](mailto:dsden61-ssfe@ac-normandie.fr)).

**Orientation :**

Dans tous les cas (élève accompagné ou non par une structure extérieure (ASE, SESSAD…) :

* Interpeller la Conseillère technique du SSFE (Anne-Thérèse GUÉLET – DSDEN 61) pour qu’elle missionne l’A.S. du collège où l’élève est scolarisé afin de donner suite.

Anne-Thérèse GUÉLET, CTD-SS  
Septembre 2025